



NOS RÉF. LE-DPT-CPRT-NTS-SCET- 26-00344
INTERLOCUTEUR Camille COTTREL
TÉLÉPHONE 06 15 26 38 17
E-MAIL camille.cottrel@rte-france.com

Monsieur Hugues MOUTOUH
Préfet de la Région Centre - Val de Loire
181, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS Cedex

OBJET Transferts de capacité réservée et de travaux du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la région Centre - Val de Loire et notification d'allocation des dernières capacités réservées

La Chapelle sur Erdre, 24/07/2026

Monsieur le Préfet,

La quote-part unitaire du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de la région Centre - Val de Loire a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2023. Le schéma est entré en vigueur le 22 mars 2023.

Ce schéma détaille les capacités réservées régionalement pour le raccordement de projets d'énergies renouvelables, sur chaque poste électrique concerné, à sa date d'entrée en vigueur.

Par ailleurs, une adaptation du schéma est entrée en vigueur le 13/02/2025, ajoutant 939MW de capacité réservée.

L'article D321-20-1 du code de l'énergie définit le mécanisme de transfert de capacité réservée. À ce titre, il prévoit que « *la capacité réservée peut être transférée entre les postes [...] relevant d'un même schéma régional de raccordement [...] dans la mesure où ni le montant de la quote-part, ni la capacité globale d'accueil du schéma mentionnés à l'article D342-22 ne sont modifiés. [...]* »

Il ressort des termes de l'article précité que la capacité réservée sur chaque poste du S3REnR peut être transférée sur un autre poste d'un même S3REnR.

Les modalités d'étude et les critères de mise en œuvre de ces transferts sont précisés dans les Documentations Techniques de Références (DTR) des gestionnaires de réseaux publics.

Selon le dernier alinéa de l'article D321-20-1 susvisé, la procédure applicable est la suivante :

« *Les transferts sont notifiés au préfet de région par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution concernés et sont publiés par le gestionnaire du réseau public de transport sur son site internet* ».

Ainsi, nous vous prions de trouver en annexe du présent courrier la description des transferts de capacité réservée mis en œuvre par RTE, en accord avec les Gestionnaires de Réseau de Distribution concernés (ENEDIS, SYNELVA, SICAP).

A ces transferts de capacité réservée, s'ajoutent les transferts d'investissements suivant :

- La mutation d'un transformateur de 20MVA en 36MVA au poste de HENRICHEMONT 63kV est transférée vers le poste de VALENCAY 63kV ;

- La mutation d'un transformateur de 20MVA en 36MVA au poste de LA CHAUME 63kV est transférée vers le poste de COURTENAY 63kV ;
- La mutation d'un transformateur de 20MVA en 36MVA au poste de LA FERRANDE 63kV est transférée vers le poste de EGUZON 90kV.

Conformément au chapitre 2, article 2.5.2, paragraphe 2.2 de la DTR de RTE, ces transferts ont fait l'objet d'échanges avec vos services.

Les capacités réservées modifiées seront publiées sur le site internet www.capareseau.fr.

Par ailleurs, nous vous informons qu'à la suite de ces derniers transferts, les dernières capacités réservées du schéma Centre – Val de Loire ont été allouées.

En conséquence, les offres de raccordement au réseau public de transport pour les nouvelles installations de production d'énergie renouvelable (projets dont la puissance est supérieure à 12 MW, ou 17MW par dérogation) sur la région Centre – Val de Loire ne pourront pas bénéficier d'une offre de raccordement dans le cadre du S3REnR en vigueur et devront attendre l'entrée en vigueur du schéma révisé, et ce dans le respect de l'application du droit de priorité d'instruction HTB au sens de l'article D. 342-22-4 du code de l'énergie.

En revanche, les projets de production d'énergie renouvelable qui peuvent bénéficier d'une offre de raccordement au réseau public de distribution (projets dont la puissance est inférieure à 12 MW) peuvent toujours entrer en file d'attente en payant la quote-part du schéma en vigueur, tel que cela est prévu à l'article D. 342-22-2 du code de l'énergie. La capacité alors allouée à ces projets sera décomptée du schéma révisé.

Pour déterminer la date précise d'allocation des dernières capacités réservées, les gestionnaires de réseau ont analysé l'ordre chronologique des entrées en file d'attente des projets d'énergies renouvelables dans le cadre du schéma. La conclusion de cette analyse est que la date effective de consommation totale des capacités réservées du schéma est le 28/02/2026.

Cette notification ne génère aucune procédure spécifique de votre part.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tout document ou information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Carole PITOU-AGUDO



Déléguée RTE Ouest

Copies :

DREAL Centre - Val de Loire, ENEDIS, SICAP, SYNELVA.

Annexes :

1 / Description des transferts de capacité réservée et de travaux

ANNEXE 1

Transferts de capacité réservée et de travaux à effectuer dans le cadre du S3REnR de la région

Centre - Val de Loire

Code GDO Poste Source où est transférée la capacité/les travaux	Poste Source où est transférée la capacité/les travaux	Code GDO Poste Source d'où est prise la capacité/les travaux	Poste Source d'où est prise la capacité/les travaux	Capacité transférée (MW)	Travaux transférés
FERRA	LA FERRANDE	MADRO	LE MADRON	5,5	
TIVER6	TIVERNON 225 kV	ELOI3	EURE ET LOIR 3	47,5	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	LOIR1	LOIRET 1	13,5	
REUIL6	INDRE1/REUILLY-CHERY	CHER1	CHER 1	8	
FERRA	LA FERRANDE	ELOI3	EURE ET LOIR 3	4	
BRIAR	BRIARE	ELOI3	EURE ET LOIR 3	1	
EGUZO	EGUZON	ELOI3	EURE ET LOIR 3	1	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	CHER1	CHER 1	0,5	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	ELOI3	EURE ET LOIR 3	5,5	
PREUI	PREUILLY	TOURY	TOURY	10	
REUIL6	INDRE1/REUILLY-CHERY	INDRS	INDRE SUD	5,5	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	FERRA	LA FERRANDE	3	
MOUS5	MOUSSEAUX	ROUS6	ROUSSINES	2,5	
VENES	VENESMES	AMILL	AMILLY	2	
VENES	VENESMES	BROU5	BROU	1	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	VALE9	VALENCAY	1	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	SSPUY	ST GERMAIN DU PUY	1	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	VLEME	VILLEMENT	1	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	FORTA	LA FORTAIE	0,5	
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	HENRI	HENRICHEMONT	0,5	
ELOI1	EURE ET LOIR 1	CXNAY	CHAUNAY	2	
ELOI1	EURE ET LOIR 1	LOIR1	LOIRET 1	1,5	
ELOI1	EURE ET LOIR 1	GELLA	GELLAINVILLE	5	
LEVRO	LEVROUX	SSAMA	ST-AMAND	0,5	
REUIL6	INDRE1/REUILLY-CHERY	AUBI5	AUBIGNY	9	
REUIL6	INDRE1/REUILLY-CHERY	MONDO	MONDOUBLEAU	0,5	
REUIL6	INDRE1/REUILLY-CHERY	REBO5	REBOURSIN	0,5	
REUIL6	INDRE1/REUILLY-CHERY	BLERE	BLERE	5,5	

Code GDO Poste Source où est transférée la capacité/les travaux	Poste Source où est transférée la capacité/les travaux	Code GDO Poste Source d'où est prise la capacité/les travaux	Poste Source d'où est prise la capacité/les travaux	Capacité transférée (MW)	Travaux transférés
SSMCE	ST-MARCEL	MTRI5	MONTRICHARD	4	
REUIL6	INDRE1/REUILLY- CHERY	ELOI3	EURE ET LOIR 3	5,5	
POISA	POISARD	DUN	DUN	0,5	
MOISY	MOISY	CHIN5	CHINON	0,5	
ARPEN	ARPENTS (LES)	ROMOR	ROMORANTIN	0,5	
CHAF6	CHAFAUDS	BXNE6	BEAUNE LA ROLANDE	0,5	
GIEN	GIEN	MAZIE	MAZIERES	0,5	
POL45	POLE 45	L.BEU	LAMOTTE- BEUVRON	0,5	
BUIS	LES BUIS	EPER5	EPERNON	0,5	
TOUR9	TOURNOISIS	MONNA	MONNAIE	0,5	
HENRI	HENRICHEMONT	VALE9	VALENCAY	0	mutation de transformateur
CXME	LA CHAUME	CZTEN	COURTENAY	0	mutation de transformateur
FERRA	LA FERRANDE	EGUZO	EGUZON	0	mutation de transformateur

ANNEXE 2**Etat de la capacité réservée par poste**

Code GDO	Nom du poste	Capacité réservée actualisée (MW)
AIGUR	AIGURANDE	15,5
AMILL	AMILLY	45,5
ANGEL	ANGELIQUE	9,5
ARPEN	ARPEMENTS (LES)	15
AUBI5	AUBIGNY	14
AUNEA	AUNEAU	35
AUVIL	AUVILLIERS	33
AVOIN	AVOINE	15
AYDES	LES AYDES	1
BELNE	BELNEUF	3
BIZET	BIZETTE	2,5
BLERE	BLERE	36,5
BLO.N	BLOIS-NORD	6
BONN7	BONNEVAL	25
BOURG	LE BOURG	1,5
BRIAR	BRIARE	86
BROU5	BROU	51,5
BUIS	LES BUIS	14
BUZAN	BUZANCAIS	22,5
BXGEN	BEAUGENCY	4,5
BXNE6	BEAUNE LA ROLANDE	21
BZGUE	BOURGUEIL	19,5
C.LOI	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	54
C.REN	CHATEAU-RENAULT	29,5
CHA.S	CHARTRES SUD	12,5
CHAFa	CHAFAUDS	7
CHAI5	LA CHAINEAU	21
CHAIN	CHAINGY	7
CHAN5	CHANCEAUX	0
CHAP5	LA CHAPELLE AUX NAUX	39,5
CHAT7	CHATILLON-SUR-INDRE	28
CHECY	CHECY	35
CHER1	CHER 1	509,0
CHIN5	CHINON	43,5
COLUM	LES COLUMEAUX	38
COMMA	LA COMMANDERIE	14
CONTR	CONTRES	23,5
CORM5	CORMELAI	0
COUE5	COUESMES	34,5
COULL	COULLONS	31

Code GDO	Nom du poste	Capacité réservée actualisée (MW)
CTAUD	CHATEAUDUN	88,5
CXME	LA CHAUME	27,5
CXNAY	CHAUNAY	102,5
CZTEN	COURTENAY	34
DAMBR	DAMBRON	0
DEOLS	DEOLS	35
DREUX	DREUX	2
DUN	DUN	12,5
E.FOR	EPINES-FORTES	5
EGUZO	EGUZON	31,5
ELOI1	EURE ET LOIR 1	70,5
ELOI2	EURE ET LOIR 2	5,0
ELOI3	EURE ET LOIR 3	56,5
EPER5	EPERNON	11,5
F.AUB	FLEURY-LES-AUBRAIS	2
FERRA	LA FERRANDE	128,5
FONDE	FONDETTES	27
FORTA	LA FORTAIE	9
FTAI8	LES FONTAINES	0
GARD9	LES GARDES	96
GATI5	GATINAIS	0
GELLA	GELLAINVILLE	17,5
GIEN	GIEN	5,5
GRIBO	LES GRIBOUZY	14,5
GRIPO	GRIPOY	0
HENRI	HENRICHEMONT	12
REUIL4	INDRE1/REUILLY-CHERY	60,0
REUIL6	INDRE1/REUILLY-CHERY	85,5
INDR2	INDRE2/INDRE NORD	80,5
INDRS	INDRE SUD	57,0
ILOI1	INDRE ET LOIRE 1	0,0
J.BOI	JEU-LES-BOIS	7
J.TOU	JOUE-LES-TOURS	23
JARGE	JARGEAU	4
L.BEU	LAMOTTE-BEUVRON	50
LARCA	LARCAY	0
LEVRO	LEVROUX	97,5
LOCHE	LOCHES	24,5
LOIR1	LOIRET 1	0,0
LORRI	LORRIS	78,5
LOUPE	LA LOUPE	8,5
LUISA	LUISANT	0
MADRO	LE MADRON	24

Code GDO	Nom du poste	Capacité réservée actualisée (MW)
MAINT	MAINTENON	11
MAINV	MAINVILLIERS	7,5
MALAG	MALAGUAY	3,5
MALES	MALESHERBES	1
MARCH	MARCHAIS	1
MARMA	MARMAGNE	57
MAZIE	MAZIERES	36,5
MEHUN	MEHUN-SUR-YEVRE	40,5
MERIE	MERIE	75
MOISY	MOISY	47
MONDO	MONDOUBLEAU	47,5
MONNA	MONNAIE	4,5
MOUS5	MOUSSEAUX	34
MTRI5	MONTRICHARD	11
N.ROT	NOGENT-LE-ROTHOU	17
NERON4	NERONDES 90kV	16,5
NERON3	NERONDES 63kV	71
NUISE	NUISEMENT	0
ONZAI	ONZAIN	1,5
ORCH5	LES ORCHIDEES	34,5
ORGER	ORGERES	5
ORLEA	ORLEANS	0,5
PAUDY	PAUDY	171,5
PAYOL	LES PAYOLLES	129,5
PELOU	LA PELOUSE	5,5
PHELI	PHELIBON	16
PITHI	PITHIVIERS	5
POIRI	POIRIER	2,5
POISA	POISARD	15,5
POL45	POLE 45	4,5
PORT6	PORTILLON	0,5
PREUI	PREUILLY	48
REBO5	REBOURSIN	7
RIOU	RIOU	19,5
ROMOR	ROMORANTIN	63
ROUS6	ROUSSINES	64
S.CHE	SELLES-SUR-CHER	36
S.LOI	SULLY-SUR-LOIRE	29,5
SANCE	SANCERRE	14
SARAN	SARAN	0
SAUVA	SAUVAGEON	0
SEIGY	SEIGY	9,5
SEMBL	SEMBLANCAY	67,5

Code GDO	Nom du poste	Capacité réservée actualisée (MW)
SENON	SENONCHES	4
SERMA	SERMAISES	6
SORIG	SORIGNY	19,5
SOUR5	SOURCE	4,5
SSAMA	ST-AMAND	52
SSAVE	ST-AVERTIN	6
SSDOU	ST-DOULCHARD	77
SSMCE	ST-MARCEL	20
SSPUY	ST GERMAIN DU PUY	13
SSVA6	SAINT CYR EN VAL	85,5
TABAR	TABARDERIE	0
TERTR	TERTRE	11
THIME	THIMERT	4,5
TIVER4	TIVERNON 90 kV	10,5
TIVER6	TIVERNON 225 kV	68,0
TOUR9	TOURNOISIS	20
TOURS	TOURS	1
TOURY	TOURY	19
VAILL	VAILLY	13,5
VALE9	VALENCAY	46,5
VARE5	VARENNES	0
VENDO	VENDOME	11,5
VENES	VENESMES	31
VERDI	VERDIN	43
VIERZ	VIERZON	22,5
VINEU	VINEUIL	9,5
VLEMA6	VILLEMANDEUR 225 kV	117
VLEMA4	VILLEMANDEUR 90 kV	33,5
VLEME	VILLEMENT	109,5
VLERB	VILLERBON	0
VNES	LES VIGNES	0
VOVES	VOVES	50,5